

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure  
Chancellerie, Service de la communication  
Altenbergstrasse 66, case postale 511  
3000 Berne 25  
tél. 031 340 24 24  
courriel: [kommunikation@refbejuso.ch](mailto:kommunikation@refbejuso.ch)  
internet: [www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch)



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

---

## Circulaire n<sup>o</sup> 5/6 2013

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

---

	Sommaire	page
	Editorial	2
1	Ordre du jour Synode d'été des 28/29 mai 2013	4
2	Décision et adaptations : Règlement interne Synode	5
3	Nouvelle ordonnance du CS : installations solaires	6
4	Conseil-exécutif : paroissiens francophones	7
5	Vient de paraître : rapport d'activité 2012	8
6	Vient de paraître : rapport de la décennie 2001-2010	8
7	Inscriptions dans l'Agenda des Eglises : délai 31 mai	9
8	Résultat de la collecte EPER 2012	10
9	Installations : nouveaux ministres	10
10	Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 juin	11

Chère lectrice  
Cher lecteur

Notre Eglise vit avant tout dans nos paroisses. Ce qui est accompli dans les 215 paroisses pour le bien de notre société, en plus des cultes, des actes ecclésiastiques et de la transmission de la foi, est immense. Songeons seulement aux nombreux après-midis des aînés, aux semaines bibliques pour enfants, au travail de la jeunesse, aux innombrables offres de formation et aux visites à domicile. Que de contacts, de transmission de savoir et de soutien manqueraient si ce travail n'était pas accompli par des collaboratrices et collaborateurs et une foule de bénévoles !

Dans le domaine de la migration et de l'intégration aussi, l'engagement dans beaucoup de paroisses est grand. Il existe des points de rencontre et des cours de langue pour les migrantes et les migrants, et des personnes d'autres pays reçoivent de l'aide, afin qu'elles puissent mieux s'intégrer dans notre société. Simultanément, toutes les personnes engagées – indigènes et immigrés – apprennent à connaître d'autres cultures et ces choses qui sont les mêmes pour tous les hommes.

Depuis quelques années, l'attitude à l'égard des migrantes et des migrants, surtout des requérants d'asile, se fait de plus en plus inamicale. On parle toujours davantage d'abus et de profiteurs, et non pas de personnes qui devant Dieu sont des êtres humains comme nous. C'est pourquoi un vent froid souffle souvent sur les projets d'Eglise qui se préoccupent des étrangers. Afin que les nombreuses personnes engagées dans les paroisses sentent que l'Eglise nationale voit et reconnaît leurs efforts, le secteur OeTN-Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a créé un prix d'encouragement qui, depuis l'année 2000, est décerné tous les deux ans à un projet exemplaire dans le domaine de la migration. Ainsi, nous voulons rendre hommage aux personnes engagées dans les paroisses pour leur travail remarquable et les encourager à le poursuivre. Simultanément, d'autres paroisses trouvent des idées et des impulsions pour leurs propres projets dans ce secteur. De plus, le grand public est informé.

Cette année, le prix d'encouragement a été décerné au projet œcuménique « Le Pont ». Il s'agit d'un projet de rencontre et d'accompagnement d'un genre particulier. Les paroisses francophones réformée et catholique de la ville de Berne s'engagent avec ce projet en faveur d'immigrés francophones. D'une part, on offre des consultations psychosociales individuelles, d'autre part « Le Pont » propose tout simplement un échange entre personnes francophones, indépendamment de leur nationalité, leur statut de séjour ou leur religion.

Depuis 10 ans, des bénévoles et une diacre y travaillent avec beaucoup d'engagement et de savoir-faire en faveur de personnes qui ont souvent un statut de séjour incertain. Les rencontres et les conseils du « Pont » donnent aux personnes concernées une certaine stabilité et les aident à trouver leurs marques en pays étranger. Elles reçoivent des informations sur la vie en Suisse, sur notre système d'asile et les nombreuses petites choses qu'il faut connaître pour vivre ici.

Et surtout, elles rencontrent au « Pont » des personnes prêtes à les écouter et à les prendre au sérieux. Ainsi, les migrantes et les migrants ne sont pas uniquement des « bénéficiaires » de prestations de service, mais elles apportent également au projet leurs propres idées et leur savoir.

Lors de l'attribution du prix dans la salle comble de la Maison Calvin à Berne, toutes les personnes présentes ont pu se rendre compte par elles-mêmes de cette bonne collaboration. Après la cérémonie, tout le monde s'est réjoui du délicieux couscous que les membres du « Pont » avaient préparé pour les hôtes.

Peut-être que ce projet incitera également votre paroisse à réfléchir sur la manière de soutenir, dans le contexte qui est le vôtre, les migrantes et les migrants dans leur intégration.

Cordiales salutations,  
Pia Grossholz-Fahrni,  
vice-présidente du Conseil synodal

# 1

## Ordre du jour Synode d'été des 28 et 29 mai 2013

Méditation et prière : Fraction des indépendants

1. Accueil par le président du Synode
2. Procès-verbal du Synode des 4 - 5 décembre 2012; adoption
3. Election d'un membre de la commission des finances; élection complémentaire au siège de Jörg Haberstock, élu au Conseil synodal; élection
4. Election d'un député de la Commission du Synode de réflexion; élection complémentaire au siège de Sylvie Robert, démissionnaire; élection
5. Election d'un scrutateur pour la Fraction du centre; élection complémentaire au siège de François Guillod, démissionnaire; élection
6. Adieux à Hans Ulrich Krebs, Meikirch, Conseiller synodal sortant,
7. Assermentation du nouveau Conseiller synodal, Jörg Haberstock, Grasswil, élu au 1er juillet 2013
8. Règlement concernant les élections complémentaires au Synode; décision
9. Rapport d'activité 2012; approbation
10. Comptes annuels 2012; approbation
11. Rapport de la décennie 2001 - 2010; information
12. Foires BEA, nouvelle convention avec l'Eglise catholique romaine du canton de Berne et l'Eglise catholique chrétienne; prolongation du crédit récurrent (2014-2016); décision

### Interpellations nouvelles:

13. Motion des députées et députés Daniel Ficker, Annette Geissbühler, Johannes Josi, Christoph Münger et cosignataires: collaboration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avec les trois écoles «Campus Muristalden», «Freies Gymnasium» et «NMS Bern» et augmentation de la contribution de soutien annuelle à chacune de ces écoles; adoption; décision
14. Evtl. motions urgentes

15. Evtl. postulats urgents
16. Interpellations
17. Evtl. Résolutions, pétitions

#### **Avis :**

Au premier jour du Synode, à 13h45 : lancement de la présentation du Rapport de la décennie dans le hall de l'Hôtel du Gouvernement.

En raison du faible volume de l'ordre du jour, le Synode d'été est raccourci d'une demi-journée. Séances : mardi 28 mai 2013, dès 8h30, toute la journée ; mercredi 29 mai, dès 8h30, toute la matinée.

Tous les documents concernant le Synode sont à votre disposition sur [www.refbejuso.ch/structures/Synode](http://www.refbejuso.ch/structures/Synode), d'où ils peuvent être téléchargés.

## **2**

Décision et adaptations

### **Règlement interne du Synode et Décision sur les frais**

**Révision partielle du Règlement interne du Synode et modification de la Décision concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais pour les membres du Synode**

A l'occasion de sa dernière session d'hiver, le Parlement de l'Eglise a décidé une révision partielle du *Règlement interne du Synode du 9 juin 1999* et adapté la *Décision concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais pour les membres du Synode du 7 décembre 1999*.

La révision du Règlement interne du Synode a permis de répondre à plusieurs exigences :

- création d'une base légale explicite permettant de publier le répertoire des membres du Synode sur Internet (art.8) ;
- clarification des compétences lors du traitement des interventions parlementaires (art.38<sup>bis</sup>) ;
- suppression de l'exigence d'assentiment de la personne ayant soumis une motion ou un postulat en cas de modification du texte au cours des délibérations (art.42) ;

- en présence d'une proposition de renvoi, le Synode ne vote que sur le renvoi lui-même et non sur ses motifs (art.61) ;
- précisions et adaptations aux conditions actuelles (notamment art. 15, 17, 20, 22, 28).

Dans le cadre de la modification de la Décision concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais pour les membres du Synode, le forfait pour la présidente ou le président de la Commission d'examen de gestion a été rehaussé.

Ces modifications sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2013.

Le Règlement interne du Synode partiellement révisé (RLE 34.110) et la Décision concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais pour les membres du Synode modifié (RLE 34.120) figurent dans le Recueil des lois ecclésiastiques. Il est possible de les télécharger sur [www.refbejuso.ch/actes](http://www.refbejuso.ch/actes) législatifs sous le numéro correspondant.

Vous pouvez également commander les actes législatifs sur papier auprès des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, case postale 511, 3000 Berne 25.

### 3

#### Nouvelle ordonnance du Conseil synodal Subvention d'installations solaires

**Nouvelle ordonnance du Conseil synodal : Ordonnance sur les subventions visant l'encouragement d'installations solaires sur les bâtiments des paroisses réformées évangéliques**

Le 5 décembre 2012, le Synode a accepté une proposition du Conseil synodal concernant l'octroi de subventions en vue d'encourager les installations solaires sur les bâtiments d'Eglise. Durant les années 2013 à 2015, 100'000 francs sont réservés à cette mesure d'encouragement.

Lors de sa séance du 28 mars 2013, le Conseil synodal a édicté une ordonnance qui fixe les conditions et les procédures permettant d'octroyer des subventions aux frais d'investissement d'installations solaires sur des bâtiments appartenant aux Eglises. Les paroisses désirant recevoir une subvention, adressent une demande à l'organisation « oeku – Eglise et environnement » au

moyen du formulaire qu'elles pourront télécharger sur [www.oeku.ch](http://www.oeku.ch). Oeku évaluera le bien-fondé de la demande et donnera son avis au Conseil synodal qui prendra une décision selon des critères définis mais en toute indépendance.

*L'Ordonnance sur les subventions visant l'encouragement d'installations solaires sur les bâtiments des paroisses réformées évangéliques* est entrée en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle figure dans le Recueil des Lois Ecclésiastiques (RLE) sous le numéro 61.160. Sur [www.refbejuso.ch/actes](http://www.refbejuso.ch/actes) législatifs, vous pouvez télécharger cette ordonnance ou la commander sur papier auprès des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, case postale 511, 3000 Berne 25.

Nous attirons également votre attention sur le guide écologique « Paroisses vertes » élaboré par oeku en relation avec le programme d'encouragement et qui contient diverses recommandations à l'intention des paroisses (téléchargement sous [www.oeku.ch](http://www.oeku.ch)).

## 4

### Nouvelle ordonnance du Conseil-exécutif Paroissiens francophones en région germanophone

En début d'année, le Conseil-exécutif a mis en vigueur la nouvelle Ordonnance concernant l'appartenance à une paroisse évangélique réformée de langue française dans les régions de langue allemande du 21 novembre 2012 (RSB 411.211). Cette ordonnance retient le principe que les membres francophones de l'Eglise nationale réformée évangélique dont le domicile se trouve dans la partie germanophone du canton et sur le territoire d'une paroisse de langue française (selon l'arrêté du Grand Conseil concernant la Circonscription des paroisses réformées évangéliques du canton de Berne du 6 juin 2012 [RSB 411.21]) peuvent faire partie soit de la paroisse dans laquelle se situe leur domicile, soit de la paroisse de langue française correspondante. Ce droit d'option peut se faire valoir de deux façons :

- **Déménagement** : la personne qui s'établit dans une commune, communique au contrôle des habitants à quelle paroisse elle entend appartenir.
- **Transfert** : si un membre d'une paroisse souhaite exercer ultérieurement son droit d'option afin de devenir membre d'une autre paroisse, il adresse au conseil de paroisse concerné ou à l'instance compétente

indiqué par celui-ci une demande de transfert écrite et signée. Le conseil de paroisse ou le service compétent communique le transfert dans les 30 jours à l'ancienne paroisse de la personne concernée ainsi qu'au contrôle des habitants compétent.

Tout membre de l'Eglise est assujéti à l'impôt dans la paroisse où se trouve son domicile. Les paroisses générales comprenant une paroisse de langue française (Berne, Biel-Bienne, Thouné) sont habilitées à exiger les impôts paroissiaux de leurs membres domiciliés hors de leur territoire auprès de la paroisse du domicile de ces derniers. En cas de transfert au cours d'une année civile, les prétentions de la paroisse générale sont proportionnellement réduites. L'ordonnance du Conseil-exécutif est disponible sous le numéro 411.211 du Recueil systématique des lois bernoises (RSB) sur la page Internet BELEX du canton de Berne ([www.sta.be.ch/belex](http://www.sta.be.ch/belex)). Il est possible d'en commander une version imprimée auprès de la Chancellerie du canton de Berne (Publikumsdienst, Postgasse 68, 3000 Berne 8, tél. 031 633 75 60).

**5**

Vient de paraître  
**Rapport d'activité 2012**

Le Rapport d'activité des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure est désormais disponible. Vous pouvez le commander auprès des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, case postale 511, 3000 Berne 25, téléphone 031 340 24 24, courriel [zd@refbejuso.ch](mailto:zd@refbejuso.ch).

**6**

Vient de paraître  
**Rapport de la décennie**

Lors du Synode d'été aura lieu le lancement du Rapport de la décennie 2001-2010, établi conformément aux exigences du Règlement ecclésiastique, article 175,3.



Le nouveau rapport de la décennie est un produit Internet qui a pour but d'apporter aux personnes engagées dans l'Eglise comme aux distancés des informations sur l'évolution de notre Eglise durant cette période.

Son volume important – plus de 130 auteur-e-s y ont participé – en fait un véritable forum de recherche qui permettra d'acquérir une grande quantité de connaissances concernant l'Eglise.

Ce rapport pourra également servir de base à des discussions, comme moyen publicitaire ou comme bourse aux idées pour le travail dans les paroisses : lorsque, par exemple, le compte-rendu des 43 paroisses concernant leur activité-phare durant la décennie fournit de bonnes idées à d'autres paroisses pour des projets identiques ou similaires.

**7**

Agenda des Eglises

**Signalez les changements avant le 31 mai 2013**

Les membres du corps pastoral, les diacres, les catéchètes et les monitrices-moniteurs de catéchèse sont priés de signaler les modifications à apporter aux données inscrites dans l'Agenda des Eglises 2014 jusqu'au vendredi 31 mai 2013, dernier délai, au moyen du formulaire de mutation ci-joint ou par courrier électronique.

Nouveau : le formulaire est désormais également disponible sous forme électronique sous [www.refbejuso.ch](http://www.refbejuso.ch), page d'accueil sous « Actuel ».

Veuillez renvoyer le formulaire aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, « Agenda des Eglises », Margot Baumann, case postale 511, 3000 Berne 25, tél. 031 340 24 24, fax 031 340 24 25, courriel [margot.baumann@refbejuso.ch](mailto:margot.baumann@refbejuso.ch). Du lundi au jeudi, Mme Baumann se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## 8

### Résultat Collecte EPER 2012

La collecte 2012 de l'EPER a rapporté Fr. 31'402.90 (contre Fr. 44'668.05 en 2011, Fr. 38'377.50 en 2010 et Fr. 37'250.10 en 2009).

## 9

### Installations Nouveaux ministres

Installation du **pasteur Daniel Meister** (précédemment pasteur dans une autre fonction) le 24 février à l'église d'Oberdiessbach, par le pasteur Bernhard Jungen, Worblaufen.

Installation du **pasteur Frank Naumann** (précédemment pasteur à Limpach) le 17 mai à l'église de Berthoud, par le pasteur Andreas Burckhardt, Ostermundigen.

Installation de la **pasteure Barbara Klopfenstein** (précédemment à Gsteig-Interlaken) le 31 mars à l'église de Thierachern, par le pasteur Hansruedi Spichiger, Berne.

Installation de la **pasteure Beatrix Müller** (précédemment pasteure dans une autre fonction) et du **pasteur Michael Stähli** (précédemment pasteur à Rüegsau) le 12 mai 2013 à l'église de Köniz, par le pasteur Markus Niederhäuser, Berne.

#### Corrigendum :

La **pasteure Manuela Liechti-Genge** (précédemment paroisse de Münchenbuchsee) a été installée le 3 février dans la paroisse de Porrentruy par le pasteur Pierre Wyss, Bassecourt. Mme Liechti-Genge est également chargée de la direction des études au CAS en tant que pasteure formatrice à l'université de Berne.

**10**

Prochaine Circulaire

**Délaï de rédaction fixé au 15 juin 2013**

Pour la Circulaire de juillet/août, le délaï de rédaction est fixé au **15 juin 2013**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 juin** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **20 juin** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **24 juin** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délaï pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le **1<sup>er</sup> mai 2013** kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :

Le chancelier de l'Eglise :



Andreas Zeller



Daniel Inäbnit

## Documents joints à la présente Circulaire

	pasteur(e)s et prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	député(e)s au Synode	Catéchètes	autres personnes intéressées
Formulaire Agenda des Eglises	X		X	X		X	
Bulletin commande PV Synode	X	X	X	X	X	X	X
oeku Temps pour la création			X	X		X	
EPER Dimanche des réfugiés	X	X	X	X	X	X	X
Réfugiés – halte aux préjugés	X	X	X	X	X	X	X
Expo «... car nous sommes tous frères et des sœurs »	X	X	X	X	X	X	X

### Changements d'adresse

Veuillez nous communiquer dans les meilleurs délais vos changements d'adresse : Services centraux, [zd@refbejuso.ch](mailto:zd@refbejuso.ch) ou 031 340 24 24. Un grand merci !

### Abonnez-vous à la Newsletter

Notre lettre d'information « info refbejuso.ch » contient une foule de renseignements utiles comme des offres de cours, des manifestations, des nouvelles intéressantes, etc. Inscriptions sur [www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html](http://www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html).